REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE
—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2026-358

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois du mois de novembre ;

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Considérant la demande présentée par l'entreprise « **COLAS France de Montceau-les-Mines** » pour des travaux de renouvellement de la conduite d'eau brute en DN300 et de la conduite d'eau potable DN300 –Route du Thiellay / Rue des Goulottes - 71210 Torcy (voir plan joint) ;
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du 19 octobre 2026 et jusqu'au 4 décembre 2026 inclus, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus sera **INTERDITE**.
Fermeture à la circulation portion comprise entre l'entrée/sortie agglomération de Torcy jusqu'au rond-point Rue des Goulottes/impasse du château d'eau avec mise en place d'une déviation.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront **INTERDITS**. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 17 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Dominique JOUANNE